

Commission Armées-Jeunesse - 1996 -
Débat sur l'évolution du service national



SYNTHÈSES DE LA CONSULTATION
DES ASSOCIATIONS

Branches jeunes des syndicats professionnels

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL
(CFDT)

*Synthèse des documents
adressés par la CFDT et par sa branche « Jeunes »
à la Commission Armées-Jeunesse le 6 mai 1996*

La CFDT est favorable à la conscription qui est un lieu de brassage de la jeunesse et d'éducation au civisme et considère qu'il n'est pas exact de dire que la présence des appelés dans les armées rend celles-ci moins efficaces qu'une armée de métier.

Toutefois, tenant compte de la modification du contexte géostratégique récent, elle admet que la professionnalisation des forces s'avère nécessaire.

La professionnalisation des armées doit s'accompagner du maintien d'une forme de service civil obligatoire qui perpétuerait le rôle du service national actuel en matière de brassage social et de contribution à donner à un grand nombre de jeunes une deuxième chance pour leur insertion sociale et professionnelle.

Dans ce contexte, la CFDT pose la question de la participation des filles à ce service, estimant qu'il n'existe pas de raison logique pour les en exclure et pour renoncer à l'universalité.

Néanmoins, cette nouvelle forme n'est pas exempte de difficultés de mise en œuvre. Elles sont de trois sortes.

La première est qu'elle ne doit pas concurrencer l'emploi salarié dans le secteur privé ou permanent de la fonction publique.

La deuxième est de savoir si les organisations civiles (associations, collectivités locales, organismes dépendants de l'État) auront la capacité d'accueillir, d'encadrer, d'instruire, d'héberger et de « rémunérer » les jeunes qui seront mis à leur disposition en grand nombre.

La troisième sera d'éviter que se reproduisent les dérives qui ont vicié les formes civiles initiales et porté atteinte au principe républicain d'égalité de tous devant les charges publiques.

La CFDT souhaite, par conséquent, qu'un débat soit instauré sur l'examen des conditions pratiques de mise en œuvre du nouveau service national.

CONCLUSION – La CFDT préconise la mise en place d'un service national civil obligatoire ouvert aux filles et aux garçons avec pour objectif de poursuivre le brassage social et d'offrir une deuxième chance aux jeunes défavorisés.

En revanche, si cette forme était retenue, elle demeure attentive aux conditions de sa mise en œuvre, notamment les conditions matérielles, d'encadrement et de formation qui devront être exemptes de toutes dérives au détriment du principe de l'égalité et de non-concurrence avec l'emploi privé ou public.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

*Synthèse du dossier
adressé à la Commission Armées-Jeunesse*

Le service national est le gage de l'attachement de la Nation et des citoyens de ce pays à leur défense. Le service national ne doit pas être abandonné, mais recentré sur un service militaire rénové et revalorisé, seul garant de la défense de l'État républicain.

Aujourd'hui le service militaire est très souvent vécu comme contraignant, sans intérêt et pénalisant, en terme d'insertion professionnelle.

Il y a donc nécessité de le transformer, en assurant au maximum son caractère universel et égalitaire.

Cela devrait se traduire notamment par :

- une réduction du temps légal de service, ramené à 6 mois ;
- la possibilité de sursis, tant que dure la poursuite des études ;
- une revalorisation substantielle de la solde, qui devrait atteindre au moins la moitié du SMIC ;
- de nouveaux droits pour les appelés : droit d'information, droit d'association, droit de représentation, droit de recours.

Dans ce cadre, les formes non militaires du service national doivent être strictement délimitées.

Les autres terrains d'intervention envisagés dans le cadre d'un service civil, qu'il soit obligatoire ou non, sont plus que discutables.

La présence dans les cités, les actions de solidarité ou la protection de l'environnement doivent relever de missions de service public avec les emplois et les garanties y afférents et non du service national.

CONCLUSION – La CGT souhaite garder un service militaire obligatoire pour les garçons, mais profondément rénové et d'une durée limitée à 6 mois. Elle rejette la plupart des formes civiles du service national, jugées inégalitaires et concurrençant l'emploi.

CGT/FORCE OUVRIÈRE

*Synthèse du rapport de M. Marc BLONDEL
secrétaire général
et de M^{me} Michèle MONRIQUE, secrétaire confédérale*

Force Ouvrière reste attachée à la conscription et rappelle les valeurs républicaines qui l'accompagnent. De ce point de vue, le service national est un creuset républicain et un facteur d'intégration, la conscription demeure un élément essentiel d'une conception républicaine de la défense nationale, mais une réduction de sa durée peut être envisagée.

D'autre part, le concept même de service national avec une part militaire, bien entendu, relève d'une conception dite de l'armée mixte. Le service militaire continue à jouer un rôle de formation professionnelle pour nombre d'appelés (lutte contre l'illettrisme, obtention du permis de conduire, formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, expériences professionnelles, sessions d'orientation et de technique à la recherche d'emploi, Service Militaire Adapté).

Par contre, Force Ouvrière déplore le foisonnement, la complexité, le caractère sélectif voire élitiste et le nombre de dérives relevées des formes civiles du service national. Celles-ci constituent une main-d'œuvre bon marché. Force Ouvrière ne souhaite donc pas que le service national voit une extension des formes civiles et rejette alors l'obligation, considérée de ce point de vue comme une forme de travail obligatoire. Il serait hors de question d'utiliser une main-d'œuvre bon marché non qualifiée pour exercer des missions de service public. Une telle démarche s'intégrerait ainsi dans la politique économique restrictive basée sur la réduction systématique des déficits et l'allègement du coût du travail, source de déréglementation, de précarité, de chômage et d'exclusion.

CONCLUSION – Force Ouvrière reste attachée à la conscription et au principe de l'armée mixte avec réduction possible de la durée du service national.

Elle est opposée à l'extension des formes civiles. Si cela devait intervenir, elle rejette alors l'obligation.

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE (FEN) BRANCHE JEUNE

Représentée par M. LE NEOUANNIC (secrétaire général)
M. MALGRAS (conseiller fédéral)

Audition du 9 mai 1996

Créée en 1924, elle compte 300 000 adhérents.

La FEN déplore que les Français n'aient pu donner, préalablement à la décision du président de la République, leur avis sur un sujet aussi grave que leur défense, leur sécurité et le lien Armée-Nation.

Si ses formes ont changé, la menace n'a pas disparu. Aussi toute décision demande beaucoup de prudence. La FEN pense donc que la question essentielle du rôle des appelés et par suite des réserves dans notre système de défense doit être posée.

Elle estime par ailleurs que le rôle d'intégration sociale du service militaire reste réel pour au moins la moitié d'une classe d'âge et tous les liens qui peuvent empêcher la fracture sociale de s'accroître doivent être pris en considération.

Si l'universalité de ce service n'est plus respectée, la FEN pose la question de savoir s'il faut pour autant en abandonner le principe ou en revoir la forme.

Elle pense que l'équité de cet « impôt civique » pourrait être améliorée par la réduction de la durée et la modulation du temps de service en fonction des emplois tenus par les appelés.

Avis sur l'option obligation.

La FEN demande que le service obligatoire soit maintenu pour les garçons sans aucune extension des formes civiles et protocoles qui :

- ne répondent pas toujours à un besoin social ;
- ne font pas appel à tous les besoins de qualification ;
- peuvent empêcher la création de postes nécessaires dans les services affectataires et aller jusqu'à générer les difficultés sociales.

Avis sur l'option volontariat.

Cette option ne pourrait fonctionner qu'avec des mesures incitatives allant à l'encontre de la notion de bénévolat.

La FEN demande par ailleurs ce qui a été prévu dans les domaines de l'encadrement, de la responsabilité, de la formation et du financement.

CONCLUSION – Restant fortement attachée au principe d'un service national de conscription qui assure le lien Armées-Nation et développe l'esprit de défense et opposée à toute extension des formes civiles, la FEN demande que soit revu dans sa forme et sa durée le service militaire qui doit être bref, universel et s'inscrire dans la continuité de l'éducation à la citoyenneté et donc à la responsabilité.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS UNITAIRE (FSU)

Représentée par M. DESCHAMPS (secrétaire général)
M. WEBERT (responsable départemental Liberté)
M. PERINETTI

Audition du 7 mai 1996

La FSU a été créée en 1993 et compte 150 000 adhérents.

La FSU est concernée par le débat actuel sur le service national, considérant que ses enjeux sont : la cohésion nationale, la défense du pays et le rôle de la jeunesse.

Néanmoins, elle ne s'estime pas compétente pour apprécier le choix entre armée professionnelle et armée de conscription, mais elle formule des réserves sur la première et se montre favorable au maintien de la seconde.

Toutefois, elle fait, sur le service militaire actuel, la critique suivante : il est menacé par l'individualisme, par l'absence de menaces intérieures et extérieures, par la perte de temps qu'il constitue pour les jeunes, par l'inégalité devant la charge envers la défense et l'archaïsme de l'institution militaire vis-à-vis de la jeunesse.

Cependant, elle reconnaît qu'il est l'occasion d'un brassage social et qu'il compense des manques sur les plan sociaux et de la formation.

La FSU est favorable donc au maintien de la conscription qui serait cependant l'objet de profondes adaptations. La défense du pays doit être un devoir de chaque citoyen, estime-t-elle.

Les réformes à introduire seraient : établir plus d'égalité devant le service national et démocratiser la vie des appelés.

Dans le cas où le volontariat serait retenu, elle se demande si cette formule ne servira pas à « cacher » le chômage des jeunes et à éviter des recrutements de personnels.

À propos de l'armée de métier, elle estime qu'elle n'aura plus de lien avec la Nation et que son coût sera plus élevé que celui de l'armée actuelle. Enfin, elle se demande comment sera assuré dans l'avenir le lien entre l'armée et l'école et comment sera préparée la jeunesse à l'esprit de défense.

CONCLUSION – La FSU est favorable au maintien de la conscription actuelle avec de profondes adaptations : établir plus d'égalité devant le service national et démocratiser la vie militaire des appelés.

Le choix de l'armée de métier la conduit à se demander comment sera assuré dans l'avenir le lien entre l'école et l'armée et comment sera préparée la jeunesse à l'esprit de défense.

